

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016 à 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M CHETAİL René, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DANIERE Emmanuelle (Vougy)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (17 décembre 2015)

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>31</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>4</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>35</b>

Monsieur le Président présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Communautaire.

## **Compte-rendu des décisions du Président**

- PIG : accord de 11 subventions de 1 000 € dont 5 pour des travaux d'économies d'énergie et 6 pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.
- Acquisition de 2 PDA pour permettre la récupération des données de collecte auprès de la société TRADIM pour un montant de 5 810 € HT.
- Convention de partenariat avec Valorise pour la collecte des papiers (écoles et mairies) sur les 9 communes du secteur de Belmont à raison de 800 €/an.
- Adhésion 2016 au collectif des ACI de la Loire pour l'année 2016 pour un montant de 100 €.



## **FINANCES**

- **Débat d'orientation budgétaire**

M. Robert FRACHISSE, Vice-président aux finances et au patrimoine présente les éléments utiles au débat d'orientation budgétaire (préparé en commission le 13 janvier) à savoir les éléments de contexte international, national, le détail de la situation budgétaire et fiscale de la communauté et les propositions de programmes. (cf éléments joints avec la note explicative).

### **Adoption des orientations sur :**

- **les taux de fiscalité 2016 (CFE, TH et TFNB) :**

M René VALORGE rappelle qu'il convient de déterminer l'évolution de ces taux pour établir le budget. L'assemblée vote à l'unanimité le principe de maintien des taux suivants : taux CFE à 22,79 %, taux de TH à 9,53 % et taux de TFNB à 1,89 %, suivant l'avis de la commission des finances.

- **Abattements TH (effet 2017):**

Le conseil décide de supprimer l'abattement général à la base de 2 % pour les résidences principales (34 pour et 1 contre) et de maintenir à l'unanimité l'abattement pour personnes de condition modeste de 5 %.

- **Endettement :**

Le conseil souhaite à l'unanimité qu'aucun autre emprunt ne soit souscrit hormis celui prévu pour le THD lors de l'établissement des budgets primitifs 2016.

- **la priorisation des programmes d'investissement :**

Mme Camille POURROY présente les principaux programmes d'investissement à l'assemblée (la liste complète avait été envoyée à chacun avec la convocation). Le Conseil Communautaire rend un avis favorable aux programmes présentés.

- **Enveloppe pour les manifestations d'intérêt communautaire :**

Une enveloppe de 24 000 € a été décidée pour l'année 2016 au lieu des 27 000 € de l'année précédente. De ce fait, les demandes ne respectant pas les critères du règlement d'attribution des subventions en seront exclues et examinées au coup par coup en Conseil Communautaire. Une enveloppe sera prévue à cet effet.

- **Participation à l'Office de Tourisme :**

La somme de 190 000 € a été retenue comme subvention à verser à l'office de tourisme. Le changement de la climatisation sera à financer pour environ 6 000 € en investissement sur budget communautaire.

- **Subvention amicale du personnel :**

M Pascal DUBUIS explique que cette subvention avait été diminué en 2015 de 800€, et souligne l'implication des agents dans la collectivité, la qualité de leur travail, leur responsabilité dans les organes mis en place, comité technique et CHSCT. M Jean-Victor THEVENET demande s'il n'y a pas un doublon avec le régime indemnitaire existant, censé récompenser les agents au mérite ? M Pascal DUBUIS répond que la vocation de l'Amicale est différente de celui-ci du régime indemnitaire et explique que sur l'année 2015, les activités de l'Amicale ont fédéré plus d'agents et ont été centrées sur notre territoire, ce qui est une manière de le promouvoir. S'agissant du régime indemnitaire, M René VALORGE explique qu'il n'a pas évolué et que seules les plus criantes disparités ont été gommées.

L'enveloppe allouée à l'Amicale est maintenue à 7 200 € pour l'année 2016 à l'unanimité.

- **Volet « ressources humaines » :**

M Pascal DUBUIS fait une présentation de l'évolution de la masse salariale et de l'organigramme ainsi que l'impact des charges de personnel dans les différents budgets. Celui concernant les déchets ménagers de Belmont a fortement augmenté suite à la mise en place de la RGI sur le Canton de Belmont. Il souligne la forte implication des agents dans leurs missions. 4 évolutions de grades sont soumises au vote du Conseil.

## PATRIMOINE

### - Dépôt de dossier DETR chaudière bâtiment les halles,

Le tènement immobilier des halles regroupe la médiathèque intercommunale, le cinéma propriété de la communauté de communes et la salle de spectacle, propriété de la Ville de Charlieu.

Aujourd'hui 4 chaudières sont installées dont 2 plus récentes pour le cinéma.

Le SAGE préconise de supprimer 2 anciennes chaudières en fin de carrière peu performantes et un montage en cascade qui permettrait d'avoir la puissance nécessaire avec une voire deux chaudières en plus des 2 du cinéma. Lorsque l'on a un plus grand besoin la 3eme se déclenche. Les réseaux seront interconnectés via un collecteur à la sortie des chaudières et chaque départ (3) sera piqué sur ce collecteur.

La puissance de 150kW pour la 3eme chaudière est un estimatif au regard du volume chauffé du bâtiment. Des demandes de devis sont en cours pour l'installation de chauffage, par ailleurs M René VALORGE fait remarquer le problème de climatisation dans la salle des machines qui à long terme peut endommager le matériel. C'est pourquoi, un dossier global, chauffage et climatisation sera à déposer sur la DETR 2016 en sollicitant un taux de 35%.

Une convention financière reste à établir avec la ville de Charlieu pour la répartition des coûts d'investissement et des charges de fonctionnement.

M René VALORGE ajoute que des économies de chauffage significatives et d'abonnement devraient avoir lieu suite à ces travaux.

**Proposition : Autoriser le Président à solliciter une DETR pour les travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment des halles à Charlieu**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### - Nouveaux contrats électricité et gaz

Une consultation a été engagée pour l'approvisionnement en gaz et électricité de certains bâtiments. Compte tenu des offres présentées la communauté peut compter sur des économies de l'ordre de 3000 € 3 000 € pour le gaz et 1 500 € pour l'électricité (pour la STEP) :

#### Offre GAZ Synthèse annuelle

	Coût fixe annuel pour l'ensemble des sites	Coûts annuel selon les consommations pour l'ensemble des sites	Total annuel
<b>GEG Grenoble</b>	<b>2 659.56</b>	<b>14 612.66</b>	<b>17 272.22</b>
<b>E.D.F</b>	<b>1 199.88</b>	<b>17 395.78</b>	<b>18 595.66</b>
<b>ANTARGAZ</b>	<b>3 523.68</b>	<b>12 404.92</b>	<b>15 928.60</b>
<b>GAZ DE BORDEAUX</b>	<b>3 867.76</b>	<b>10 826.23</b>	<b>14 693.99</b>

**Proposition : compte tenu des éléments ci dessus, il est proposé de retenir GAZ DE BORDEAUX jusqu'au 30 juin 2018.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Offre électricité Synthèse 3 ans**

Fournisseur	TOTAL 2013 + 2014 + 2015 (fixe + conso)
G.E.G.	37 017.18
E.D.F	38 384.18

**Proposition : compte tenu des éléments ci dessus, il est proposé de retenir GEG pour 3 ans.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**- Convention dépôt CEE maison des services**

La délibération relative à l'obtention de CEE pour les travaux "Maison des services" a été prise en novembre 2014. Toutefois, la réception de chantier du bâtiment n'ayant eu lieu que récemment, le SAGE n'a pas pu déposer le dossier avant le 31 décembre 2015 comme convenu initialement. Ainsi, comme le dépôt du dossier se fera en 2016, Charlieu Belmont Communauté doit de nouveau délibérer et signer une convention.

Depuis les modalités ont quelque peu changé notamment le SIEL ne peut pas déposer quand il veut les dossiers. Le Syndicat doit se coordonner avec les autres syndicats de la région pour atteindre un certain volume de dossiers. En revanche, les modalités financières restent inchangées : 50% à la Communauté et 50% au SIEL.

**Proposition : Accepter de transférer au SIEL l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération citée et autoriser le Président à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés et toutes pièces à venir.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**- Acquisition d'une parcelle le long du dépôt technique à Charlieu**

Le bâtiment des services techniques communautaires situés à Charlieu dispose d'une entrée avec un accès par la rue Rouiller avec possibilité d'un 2<sup>ème</sup> accès en bout de hangar qui donnait sur le boulevard. Cette sortie empruntait une parcelle achetée depuis par l'ADAPEI qui vient de commencer des travaux. Afin de permettre une circulation dans le hangar (tout en longueur) il est proposé de créer une sortie qui reviendrait longer le bâtiment. Pour ce faire la ville de Charlieu accepte de céder à la communauté les parcelles N° 452 et 412 pour un euro (l'avis des domaines a été sollicité et a déterminé une valeur vénale à 36 € HT le m<sup>2</sup>). Cette vente pourrait être passée par acte authentique en la forme administrative.

A noter : les parcelles mesurent 2 885 m<sup>2</sup> et 18 m<sup>2</sup> et pourront à l'avenir servir d'emprise pour la future voie verte.

**Proposition : Faire l'acquisition des parcelles 452 et 412 pour un euro à la ville de Charlieu et prévoir que l'acte soit réalisé en la forme administrative.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## RESSOURCES HUMAINES

### - Tableau des effectifs :

M Pascal DUBUIS présente le tableau des effectifs ainsi que les différents avancements de grade.

**Proposition : Valider le tableau des effectifs et les modifications prévues pour avancements de grade prévus au 1<sup>er</sup> juillet 2016 sous réserve de l'avis de la CAP.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## CULTURE TOURISME

### - Avenant à la convention avec Roannais tourisme

M Bruno BERTHELIER rappelle que la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2013 prévoit un financement de Charlieu-Belmont Communauté pour un montant compris entre 0.63 € et 0.81 € par habitant.

En 2016, il est proposé de reconduire 0.73 € par habitant et ainsi prolonger la convention initiale pour un an jusqu'au 31 décembre 2016.

**Proposition : Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec Roannais Tourisme et décider le maintien de la contribution à hauteur de 0.73 € par habitant.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### - Convention 2016 avec l'Office de tourisme : avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Par une convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Concernant l'article 4 relatif au financement, la Collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de tourisme dans l'accomplissement de ses différentes missions. Une subvention de fonctionnement forfaitaire est allouée par la Collectivité à l'office de tourisme chaque année. Le présent avenant vise à fixer son montant pour l'année 2016. Comme vu précédemment lors du DOB le financement 2016 pourrait être de 190 000 €.

**Proposition : Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme et fixer la participation 2016 à 190 000 €.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## ECONOMIE

### - Autorisation à signer le marché d'entretien des zones

Pour mémoire un marché d'entretien des zones avait été passé en 2014 pour 1 an renouvelé une fois. Arrivé à son terme il y a donc lieu de relancer une consultation.

Ce marché de prestations de services est évalué à 130 000 € HT sur les 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.

La consultation concerne l'entretien paysager des zones d'activités intercommunales de Charlieu Belmont Communauté :

- Z.A à Briennon
- Z.A à Pouilly sous Charlieu
- Z.A à St Nizier sous Charlieu
- Z.A à St Denis de Cabanne
- ZA à Charlieu+ abattoirs
- ZA à Cuinzier
- ZA à Belmont de la Loire
- ZA de Pouilly sous Charlieu /extension

Les critères de jugement des offres sont :

- 1) Le prix. (40 %)
- 2) La valeur technique de l'offre. (40 %)
- 3) La technique environnementale. (20 %)

**Proposition : Autoriser le Président à signer le marché après analyse des offres en commission et ce dans la limite de 130 000 € HT.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Avenant au marché à bons de commande pour les conseils en architecture sur les ZA**

M Jean-Luc MATRAY explique qu'un marché à bon de commande a été passé en juillet 2012 avec l'Atelier Ligérien des Paysages « ALPAGES » et ce pour une durée de 3 ans.

Il consiste en l'étude, le conseil et l'assistance en urbanisme, architecture et paysage pour les 7 zones d'activités de la Communauté de Communes.

Ce marché à bon de commande était composé comme suit :

- une prestation à 500 € HT, prix unitaire, pour l'instruction du dossier depuis les locaux du prestataire, avec un maximum de 10 consultations
- une prestation à 700 € HT, prix unitaire, pour l'instruction du dossier avec déplacement sur le site, avec un maximum de 10 consultations
- une prestation à 700 € HT, prix unitaire, pour l'instruction des projets propres à la Communauté de Communes, avec un maximum de 10 consultations

Au 12 Juillet 2015, fin de ce marché, 6 interventions ont été effectuées par ALPAGES, pour un montant total de 3 800 € HT.

La durée de ce marché à bon de commande n'étant que de 3 ans, il est proposé de passer un avenant d'un an maximum avec le prestataire.

Ainsi le marché se terminera le 12 juillet 2016.

**Proposition : Autoriser M. le Président à signer un avenant d'un an au marché de conseils en architecture sur les Zones d'activités.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Convention opération collective de modernisation sur le roannais avec le Pole d'Equilibre des Territoires Ruraux**

M Jean-Luc MATRAY rappelle que le Conseil Communautaire avait rendu un avis favorable pour permettre la poursuite de cette action en abondant une partie du dispositif (conseil 16 juillet 2015).

Rappel : La mise en œuvre d'une Opération Rurale Collective (ORC), aujourd'hui nommée Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCMMR), en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, véritable outils au service d'une dynamique de développement s'inscrit dans l'axe 1 de la charte de Pays : « Faire du Roannais un espace économique à Haute Valeur Ajoutée ».

L'opération s'organise autour de trois objectifs prioritaires :

- Renforcer l'organisation commerciale et artisanale du territoire autour des bassins de vie.
- Renforcer l'identité du territoire et développer une offre en direction des touristes.
- Accompagner les reprises et réactivations d'activités dans le Pays Roannais.

La convention soumise au conseil a pour objet de préciser les actions soutenues par l'apport de la subvention accordée par CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE à ROANNAIS PAYS DE RHÔNE-ALPES pour la mise en place de l'action 2 « Soutien aux entreprises pour une meilleure qualification de l'offre commerciale et artisanale » de la tranche 3 de l'OCMMR du Roannais et ses modalités de paiement.

Les projets d'investissement des entreprises commerciales et artisanales doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes pour être subventionnés :

- Rénovation de vitrines
- Equipements destinés à assurer la sécurité des entreprises
- Aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées et Personnes à Mobilités Réduites (PMR)
- Investissements relatifs à la modernisation des locaux d'activité, des équipements professionnels ainsi que les véhicules de tournées (neuf ou occasion)

Le montant de la subvention attribuée par CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE pour la mise en place de l'action 2 « Soutien aux entreprises pour une meilleure qualification de l'offre commerciale et artisanale » de la troisième tranche de l'OCMMR du Roannais est fixé à 38 441 €.

Le versement des sommes dues au PETR s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 19 220,50 € en 2016
- 19 220,50 € en 2017.

**Proposition : Autoriser M. le Président à signer la convention avec le Pole d'Equilibre des Territoires Ruraux qui notamment prévoit le financement de la 3<sup>ème</sup> tranche à hauteur de 38 441 € (répartis sur 2 ans).**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Fixation du prix de vente d'une parcelle sur la zone de St Denis de Cabanne**

M Jean-Luc MATRAY rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2010, le Conseil Communautaire avait fixé le prix de vente des terrains viabilisés en Zone Intercommunale à 11,50 € HT le m<sup>2</sup>. Ce prix de vente à 11,50 € HT le m<sup>2</sup> concernait donc les premiers terrains aménagés sur les Zones d'Activités Intercommunales de l'ex Pays de Charlieu.

Toutefois pour la zone de St Denis, hormis la parcelle A 1139, les autres terrains disponibles ont fait l'objet de travaux d'aménagement depuis (extension) et ainsi un nouveau tarif avait été fixé en 2013 à 15 € HT le m<sup>2</sup>.

**Proposition : De fixer le prix de vente de la parcelle A 1139 à 11,50 € HT le m<sup>2</sup> considérant que celle-ci n'a pas fait l'objet de nouveaux aménagements.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

 **ENFANCE JEUNESSE**

Validation du projet ludothèque

**Rappel des différentes étapes (extrait) :**

**Conseil 16 octobre 2014**

Etat des lieux sur l'offre ludothèque : Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente déléguée à l'enfance jeunesse, dresse un état des lieux de l'offre en la matière en tenant compte du désengagement de la CAF sur le secteur de Charlieu au 31/12/2014. Mme Isabelle DUGELET précise que 2015 pourrait être une

année transitoire pour travailler à la création d'un service de prêt aux structures homogène à tout le territoire. Le Conseil est favorable à la poursuite de la réflexion (moyens matériels, humains, financiers mise en rapport avec le niveau de service attendu).

#### **Conseil 20 novembre 2014**

- Ludothèque : contrat ½ temps pour 1 an : A l'occasion de la dernière réunion de Conseil Communautaire, Mme DUGELET avait présenté la problématique ludothèque suite à l'arrêt de cette activité par la CAF sur le secteur de Charlieu au 31/12/2014 ; Le conseil était alors favorable à ce que la Communauté poursuive sa réflexion en 2015 pour ramener en 2016 un niveau de service homogène sur l'ensemble du périmètre intercommunal. Mme Isabelle DUGELET expose l'intérêt de prendre une personne supplémentaire en mi-temps pour accompagner Lydie AUDET dans ces tâches afin que cette dernière puisse mettre en place une nouvelle organisation. L'année 2015 sera donc une année de transition. M Pascal DUBUIS informe qu'un travail est fait en interne afin de palier à ce manque de personnel. Mme Isabelle DUGELET ajoute qu'un règlement sera mis en place. M Jean FAYOLLE lit les remarques formulées par Mme Christiane LONGERE, absente durant cette séance, et qui explique qu'il serait préférable de définir un projet en amont pour qu'après l'on mette les moyens humains et matériels nécessaires mais non pas l'inverse. M René Valorge confirme que la priorité est bien de trouver en interne le ½ temps nécessaire, et qu'à défaut seulement l'engagement d'un contractuel pourrait être envisagé.

Décision : Autoriser le Président à signer un contrat équivalent à un mi-temps pour poursuivre la gestion de la ludothèque sur Belmont (sur 12 mois) tout en permettant à la ludothécaire actuelle de se consacrer au projet de développement.

#### **DOB et BP 2015**

Dépenses 25 000 € jeux (équipements) et 100 000 € véhicule

Recettes : 12 500 € de subvention pour les jeux + 50 000 € sur le bus et 50 000 € d'emprunt et FCTVA

#### **Conseil 16 juillet 2015**

**Sur la ludothèque :** M VALORGE indique que la CAF a décidé d'accorder une subvention de 55 600 € pour l'achat d'un ludobus et d'un stock de jeux. Avant de lancer les commandes il convient de redéfinir les besoins du service :

Constat : montée en puissance de l'activité de la ludothèque notamment le prêt nécessitant de plus en plus de temps de logistique (*sans aucune communication*):

- 2012 : 16 adhérents

- 2013 : 21 adhérents

- 2014 : 29 adhérents

- au 31 mai 2015 : 32 adhérents

Depuis le 1er février 2015 affectation d'un agent (pour 0,4 ETP) pour du soutien logistique (pas d'embauche supplémentaire pour la communauté).

Bien que le retard dans la vérification des jeux ait pu être rattrapé, à ce jour, avec 0.9 ETP, on ne peut assurer que la gestion du quotidien mais pas l'intégration du stock et la création de catalogue.

Pour permettre une remise à flot du service un agent dont le temps partiel thérapeutique s'arrête le 16 juillet sera affectée à 0.6 ETP à la ludothèque. Il pourrait être envisagé de passer à 0.8 ETP dans le courant de l'automne prochain sous réserve d'un réajustement de ses autres missions.

#### **Conseil du 25 novembre 2015**

Mme Isabelle DUGELET présente le diaporama réalisé par la commission enfance jeunesse le 3 novembre dernier. Mme Christiane LONGERE ajoute qu'il est important d'ouvrir le stock de jeux au territoire. De plus, une réunion est à prévoir avec la CAF afin de connaître leur position concernant le Contrat Enfance Jeunesse. M René VALORGE ajoute qu'il faudra voir point par point les coûts, l'objectif étant de desservir au mieux le territoire.



Proposition : Favorable au recrutement d'un agent en CAE à 22h hebdomadaires pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au plus tôt afin de répondre à l'objectif 1 « gérer le stock ».

### **Conseil du 17 décembre 2015**

#### **Ludothèque examen des scénarios objectif 2 (harmonisation de l'accès au prêt) :**

Mme Isabelle DUGELET reprend les éléments du diaporama présenté lors du dernier conseil principalement sur l'objectif 2 concernant l'harmonisation de l'accès au prêt.

Le Conseil pourrait être amené à définir les orientations pour 2016 : achats de jeux, acquisition d'un véhicule, mise en place de tournées ou de permanences...

Le recrutement du contrat aidé pour la ludothèque (décidé au précédent conseil) aura lieu courant janvier. Mme Christiane LONGERE fait remarquer qu'une subvention de 10 000 € était versée à l'ancienne ludothèque de Charlieu avant sa fermeture. Ce montant est donc à inclure dans le budget de la ludothèque. M.VALORGE invite le conseil à poursuivre la réflexion et précise que d'autres éléments notamment sur le chiffrage pour l'aménagement du dernier étage du service enfance jeunesse de Belmont seront communiqués. Il ajoute qu'il conviendra avant toute décision d'être vigilants sur les coûts de fonctionnement.

Désormais il convient au conseil de janvier 2016 de se prononcer sur :

- l'achat de jeux : 25 000 € financés à 80 %
- l'achat d'un véhicule adapté au transport de jeux : 44 500 € financés à 80 %
- le fonctionnement du service avec des tournées ? Impact sur les charges du service ?

Mme Isabelle DUGELET explique que le service devra travailler sur la mise en place d'un catalogue informatique avec l'aide d'un emploi aidé qui a débuté courant janvier. Une augmentation de l'adhésion à la ludothèque sera à prévoir si un service de tournées se mettait en place.

Mme Christiane LONGERE fait remarquer que le service ne sera pas encore complètement opérationnel pour la rentrée 2016 même si la décision d'achat de jeux et de véhicule était prise ce soir. Elle ajoute que plusieurs structures se voient actuellement refuser l'accès au service car les jeux sollicités ne sont pas disponibles aux périodes demandées. Mme Isabelle DUGELET répond qu'elle attend l'accord du conseil pour l'acquisition des jeux et du ludobus. Un 2<sup>ème</sup> emploi aidé pourrait être envisagé en septembre 2016 ou début d'année 2017 justement pour entrer le nouveaux stock (car un investissement de 25 000 conduit pratiquement à doubler le stock actuel). M Pascal DUBUIS ajoute qu'il est important de ne pas créer de charge structurelle en temps agent tant que le service n'est pas parfaitement mis en place. M Jean-Luc FAVARD demande s'il est possible de mutualiser ce type d'activité avec la médiathèque concernant la partie numérisation des jeux ? Mme Isabelle DUGELET répond que ce sont parfois des activités regroupées sur un même site dans d'autres collectivités, toutefois les agents ont des compétences spécifiques (conseiller un jeu c'est le connaître).

M René VALORGE invite le conseil à se prononcer en gardant la même logique que pour tous les services, à savoir maîtriser les coûts de fonctionnements et dans ce sens ne rien figer de façon structurelle tant que le service n'est pas dimensionné au plus juste besoin et au plus juste coût. Il souhaite également que soit envisagée une progression des tarifs d'adhésion de façon à couvrir les charges de fonctionnement supplémentaires.

**Proposition : acquérir en 2016 un stock de jeux complémentaires pour 25 000 € TTC, faire l'acquisition d'un bus de livraison pour un montant maximum de 44 500 € TTC, et prévoir l'organisation de tournées fixes et donc planifiées entre chaque période de vacances, recruter un emploi aidé à 22 heures hebdomadaires à compter de la préparation de la mise en service des tournées et retravailler les tarifs 2017 pour tenir compte des nouveaux coûts engagés.**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Subventions aux structures enfance jeunesse pour 2016**

Les conventions avec les structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse ont pris fin en décembre 2015. Pour renouveler ces conventions ou faire un avenant pour 2016, nous attendons les éléments pédagogiques et financiers de l'année 2015.

Pour ne pas pénaliser les associations dans leur fonctionnement, nous proposons le versement d'un acompte selon le tableau ci-dessous. Ce montant sera déduit du montant total prévisionnel versé pour l'année 2016.

STRUCTURES	Montant	Date de versement
Les enfants d'abord	36 846 €	01 <sup>er</sup> février 2016
Micro crèche Bulles de Mômes	3 000 €	
Micro crèche L'île aux P'tits Mousmes	3 000 €	
Micro crèche Les P'tits Loups	3 000 €	
Micro crèche Lilo Lutins	3 000 €	
AFR	7 390 €	
MJC Briennon	17 943 €	
MJC Charlieu	26 804 €	
MJC Saint Denis de Cabanne	11 842 €	
Ressins Villages	21 451 €	
<b>TOTAL</b>	<b>134 276 €</b>	

**Proposition : Autoriser le versement d'une subvention (équivalente aux montants ci-dessus) à chacune des structures concernées pour servir d'acompte (idem acompte 2015) à la participation 2016 fixée ultérieurement par convention.**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

M René VALORGE remercie Mme Isabelle DUGELET et Mme Séverine CARBONI pour tout le travail effectué au sein du service Enfance Jeunesse.

## DECHETS MENAGERS

### - Avenant marché PO pour affranchissement

M Henri GROSDENIS explique que dans le cadre de l'option 3 : « Gestion de la facturation de la Redevance », au contraire de ce qui est indiqué à l'article 15 du CCTP, les parties ont convenu que les frais d'affranchissement des factures envoyées aux usagers seraient pris en charge par la Communauté de Communes pour les années 2015 et 2016. La mise sous pli et l'envoi restent à la charge de Plastic Omnium. Cette prise en charge prend effet à la signature du présent avenant pour l'ensemble des factures envoyées en 2015 et 2016 au prix forfaitaire unitaire indiqué ci-après :

Prix forfaitaire unitaire d'affranchissement par facture envoyée : 0.55 € HT/U

Considérant le nombre de factures annuelles prévisionnel de 9 337, le montant total de l'avenant s'élève à 10 270.70 € HT. M Henri GROSDENIS ajoute que ce montant devrait être pris en charge en partie par le Trésor Public.

**Proposition : Autoriser le Président à signer l'avenant n°3 de gestion de la facturation de la redevance avec Plastic Omnium.**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

### - Autorisation d'engagement et de liquidation de crédits supplémentaires

Une autorisation d'engagement et de liquidation de crédits supplémentaires est nécessaire pour la mise en place de PAV sur le Canton de Belmont.

**Proposition : Autoriser le Président à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés en 2015 comme suit :**

- **Programme 11 du budget déchets ménagers Belmont de la Loire:**
  - **2188-11 : 14 000 €**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## ENVIRONNEMENT

### - Divers demandes de subvention AELB 2016 (SPANC)

**Etat des demandes à faire :**

Demande de subvention à l'agence de l'Eau Loire Bretagne pour la fin des diagnostics de l'existant : environ 160 contrôles soit  $94 * 160 =$  **15 040 € TTC**,

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour reprise des diagnostics réalisés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 : 1 050 dossiers soit **4 864 € TTC**

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'animation de la subvention réhabilitation : 50 dossiers (estimation haute pour ne pas perdre de subvention) =  $50 * 240 =$  **12 000 € TTC**

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les contrôles de neufs et de réhabilitation : 60 dossiers (estimation haute pour ne pas perdre de subvention) =  $60 * 167 =$  **10 020 € TTC**

**Proposition : Autoriser le Président à déposer les 4 dossiers de subventions présentés ci dessus.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DIVERS

### - Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire.

La Communauté a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,

- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,

- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,

- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à

disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

**Proposition : Accepter l'adhésion au dispositif et autoriser Monsieur le Président à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Emprunt THD : Une délibération a été prise le 25 novembre 2015. La Caisse des dépôts et consignations demande que soit rajouté dans la délibération que le taux est révisable.

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Mutuelle : Une complémentaire de santé à destination des habitants pourrait être proposée à l'échelle du territoire afin d'apporter des tarifs avantageux aux usagers. Une société a déjà démarché plusieurs mairies. Une mise en concurrence peut être réalisée par la Communauté sur la base d'un cahier des charges. Mme Christiane LONGERE demande si c'est le rôle de la collectivité d'engager ce type de démarche ? M René VALORGE explique que bien que ce ne soit une compétence spécifique de la communauté il s'agit d'apporter un service à la population sans engagement financier.

Le rôle de la communauté serait le suivant : bâtir un cahier des charges pour servir de base à la consultation de plusieurs assureurs (seraient privilégiés les assureurs qui proposeront une présence physique sur le territoire) – recueillir une offre avantageuse pour les habitants

Le rôle des communes : servir de relais d'information auprès de la population une fois l'offre déterminée et mettre à disposition un local pour que l'assureur tiennent des permanences d'inscription

- Information donnée par M. Jérémie LACROIX : réunion cantonale le 23 février 2016 à la Communauté de Communes afin de présenter de nouveaux dispositifs mis en place.
- Visite de M le Préfet le 19 février 2016 : Le programme détaillé sera envoyé quand il sera finalisé, toutefois il peut d'ores et déjà être noté que la rencontre avec l'Assemblée des Maires sera fixée autour de 14h-14h30 au siège de la communauté.